

# Faites appel au FAFCEA

Vous souhaitez améliorer la compétitivité et la pérennité de votre entreprise ?

**La formation continue vous permet de réaliser vos projets en développant vos compétences**

Le nouveau slogan destiné à promouvoir l'artisanat, en complément du désormais bien connu «l'Artisanat, première entreprise de France» est «Pour vous l'Artisanat invente chaque jour». L'artisanat repose en effet sur la compétence et le savoir-faire. Mais c'est également la créativité, la réactivité, la souplesse... l'innovation, autour de valeurs et au service d'une clientèle attachée à la personne de l'artisan, homme (ou femme) de l'art.

L'artisan ne peut néanmoins tenir cette place et ce rôle que s'il renouvelle sans cesse ses compétences. Un tel renouvellement passe par la formation continue. Or les artisans ont tendance à moins se former... attention danger ! Et pourtant, chaque année vous cotisez obligatoirement pour la formation des artisans. Ces cotisations sont reversées au FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale) qui finance en retour les formations auxquelles vous participez.

## Alors profitez-en !

Le FAFCEA est une association loi 1901 qui contribue au développement de la formation professionnelle continue des chefs d'entreprise artisanale, de leurs conjoints collaborateurs ou associés, de leurs auxiliaires familiaux.

Il favorise leur accès à la formation en accompagnant leur financement.

Le FAFCEA est dirigé par des chefs d'entreprise artisanale élus par des organisations professionnelles. Ce sont eux qui définissent les priorités et les moyens de formation en tenant compte des besoins des artisans.



## Qui peut être financé par le FAFCEA ?

- les chefs d'entreprise (individuelle) artisanale
- les dirigeants d'une société, si celle-ci est inscrite au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Société et s'ils sont affiliés au régime des travailleurs non salariés
- les conjoints collaborateurs ou associés dans l'entreprise artisanale de leur conjoint
- les auxiliaires familiaux

## Les démarches de votre projet

Vous choisissez la formation dont vous avez besoin. Pour ce faire, contactez votre groupement F.N.AA qui vous conseillera dans la définition de vos besoins en formation :

**[contact@fna.fr](mailto:contact@fna.fr)**

Nous vous aidons pour la constitution de votre dossier de demande de prise en charge financière de votre formation par le FAFCEA.

Plus d'information sur **[www.fna.fr](http://www.fna.fr)**

**Contacts FAFCEA :** 14, rue Chapon - CS 81234 - 75139 Paris Cédex 03

Tél. : 01 53 01 05 22 - Mail : [accueil@fafcea.com](mailto:accueil@fafcea.com)